



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 65495

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la question du tabagisme des jeunes. En effet, une enquête récemment menée par l'institut Louis Harris sur le tabagisme des jeunes fumeurs de dix à quinze ans révèle qu'un sur cinq de ces adolescents fume régulièrement et qu'un sur deux a déjà échoué lors d'une tentative d'arrêt du-tabac. Certaines initiatives existent pour prévenir ces jeunes des dangers liés au tabac. Ainsi, la Fédération française de cardiologie mène chaque année depuis 1997 un concours de campagnes préventives intitulé « Jamais la première cigarette » lors duquel les adolescents eux-mêmes réalisent les spots de campagne. Ces initiatives restent cependant peu relayées et isolées. Il souhaiterait donc savoir si le gouvernement envisage de mettre en oeuvre des mesures particulières propres à mener une politique de prévention efficace.

Texte de la réponse

En matière de pratiques addictives, l'expérimentation la plus précoce est celle de la cigarette (avant quatorze ans en moyenne) et l'entrée dans le tabagisme quotidien se situe avant quinze ans (source : enquête ESCAPAD 2003 portant sur les consommations de drogues des jeunes). En outre, la moitié des fumeurs a moins de vingt-cinq ans. Or selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un fumeur régulier sur deux ayant commencé à fumer à l'adolescence mourra d'une maladie liée au tabac, dont la moitié avant soixante-neuf ans. En conséquence, les pouvoirs publics s'attachent à mener une politique de prévention auprès des jeunes pour les dissuader de commencer à fumer. Ainsi, le plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool (2004-2008) a pour objectif de diminuer l'expérimentation du tabac et de retarder l'âge de l'initiation de quatorze à seize ans. La réduction de l'accès au tabac des jeunes a été facilitée par plusieurs mesures : la hausse des taxes sur le tabac, l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs de moins de seize ans et des paquets de moins de dix-neuf cigarettes, et par une stricte application de l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires. Les objectifs prioritaires du plan en matière de lutte contre le tabagisme des jeunes visent une école sans tabac et qui offre à tous les élèves une éducation préventive adaptée contre le tabac et les autres addictions. À ce propos, le ministère chargé de la santé a financé pour un montant de 150 000 euros le concours « Classes non-fumeurs ». De plus, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) finance chaque année depuis 2003 un appel à projet destiné à mener des actions de proximité, en particulier dans les établissements scolaires, pour informer les jeunes sur les méfaits de l'alcool et du tabac. Enfin, les services compétents en la matière de la direction générale de la santé sont disposés à rencontrer les représentants de la fédération française de cardiologie afin que son initiative puisse être mieux connue et imitée.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65495

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4973

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9571